

En vertu de ce projet de loi, ce ne serait plus la loi, mais le règlement qui fixerait le plafond des avances consenties au ministre dans le cadre du programme de prêt au transport, à l'aide et à l'admissibilité.

Ce programme constitue le meilleur moyen de venir en aide aux réfugiés et de les appuyer dans leurs efforts pour venir au Canada. Depuis sa mise en œuvre en 1951, il a servi à payer les frais d'examen médicaux et de transport au Canada de centaines de milliers de réfugiés. Sans ce programme, nombreux sont les réfugiés qui n'auraient pu venir au Canada, de sorte que nous en serions appauvris d'autant.

Avec les années, les crédits alloués à ce programme ont augmenté pour répondre aux besoins sans cesse croissants des réfugiés. Ces crédits, qui atteignaient à l'origine 3 millions de dollars, furent d'abord portés à 30 millions de dollars, puis à 60 millions, et enfin à 90 millions.

Nous ne devons pas perdre de vue qu'il s'agit là de prêts. Les gens qui font appel à ces ressources doivent les rembourser après un certain temps, et ils les remboursent effectivement. C'est de l'argent bien investi. En fait, selon des études parlementaires passées il s'agit d'un programme qui mérite d'être maintenu.

Malheureusement, ces derniers mois, un si grand nombre de réfugiés ont fait appel au programme de prêt au transport que la source est de nouveau tarie. Les nouveaux prêts devront être refusés, à moins qu'on ne puisse accroître les crédits une quatrième fois.

Le projet de loi C-77 nous permettrait d'autoriser cette hausse par règlement. Il modifierait ainsi notre façon de procéder, car le plafond serait désormais fixé par règlement plutôt que par la loi.

Dans un sens, honorables sénateurs, il s'agit d'une question administrative. Le gouvernement propose d'avoir recours au règlement pour éviter de faire appel au Parlement chaque fois qu'il doit accroître les avances consenties au programme pour faire face à l'augmentation des demandes de prêt.

Le projet de loi a pour objet de permettre au gouvernement de réagir plus rapidement aux fluctuations de la demande. Nous sommes toujours tenus d'offrir ces prêts et la loi continue de nous autoriser à le faire.

● (1620)

Pour ce qui est de la nécessité d'examen minutieux à l'avenir, je signale que la ministre devra encore présenter au Parlement un rapport annuel sur le programme. Elle devra aussi encore rendre publiques toutes les propositions visant à changer la limite au moyen d'un règlement et, par conséquent, permettre au public et aux parlementaires d'exprimer leur opinion sur ces propositions. Le projet de loi C-77 n'empêche donc pas l'examen minutieux des augmentations de la limite de financement de ce programme.

Par conséquent, honorables collègues, je demande que nous terminions rapidement l'étude de ce projet de loi afin que le Canada puisse respecter ses engagements internationaux et ses traditions humanitaires à l'égard des personnes déplacées et persécutées.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai certaines réserves à l'égard de ce projet de loi. Je crois qu'il devrait être renvoyé au comité où

ces réserves, et toute autre réserve qui pourra être exprimée ici ou en comité, devraient être prises en considération.

Ce que j'aime dans ce projet de loi, c'est qu'il renforce une pratique qu'il faut appuyer dans le domaine de l'immigration. Il ne fait aucun doute que les avances consenties aux immigrants constituent un élément important de la politique d'immigration du Canada. Je crois qu'il nous faut une politique d'immigration la plus chaleureuse et la plus ouverte possible. Nombreux sont les immigrants qui disposent de très peu de moyens financiers à leur arrivée au pays, mais qui sont déterminés à devenir de bons citoyens et à travailler. Ils n'attendent que l'occasion de le faire. C'est pourquoi ils ont besoin de ces avances, qu'ils ont d'ailleurs la ferme intention de rembourser.

Ce que je n'aime pas, c'est le fait que le projet de loi ne prévoit pas de plafond pour le montant des avances. L'un d'entre nous, que je ne nommerai pas, a dit plus tôt aujourd'hui, d'une manière fort éloquente, qu'il s'agissait d'un «projet de loi de bureaucrates». Je ne suis pas contre les bureaucrates. Il est très facile de blâmer les fonctionnaires pour toutes sortes de choses et d'adopter une attitude négative face à tout ce qui semble être dans leur intérêt. Je pense cependant que le comité pourrait souhaiter effectuer, comme je le crois nécessaire, l'examen complet du projet de loi.

Un des amendements qu'on pourrait proposer serait d'exiger que les représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration comparaissent devant des comités des deux Chambres afin d'informer ces comités des mesures prises par le ministère, ce qui est d'autant plus important qu'ils exercent leurs droits par décret. Le comité obtiendra peut-être davantage de faits et de chiffres sur le programme de prolongement des prêts, renseignements qui peuvent plus facilement être obtenus par un comité que par le Sénat. Je crois que nous devrions adopter une attitude positive et constructive à l'égard de ce projet de loi.

Il y a quelques questions que le comité pourrait souhaiter examiner: premièrement, les statistiques sur les principaux bénéficiaires du programme; deuxièmement, les niveaux de service offerts aux immigrants afin de garantir que l'argent qui leur est prêté ne tombe pas entre les mains de personnes sans scrupules qui escroqueraient les immigrants; troisièmement, le pourcentage des prêts qui sont entièrement remboursés; quatrièmement, les accords qui existent sur le recouvrement par le gouvernement des prêts non remboursés; cinquièmement, la question de savoir si le niveau de financement sera suffisant pour répondre à la demande du nombre croissant d'immigrants et de réfugiés, car que si nous voulons nous montrer positifs à l'égard de ce projet de loi et le considérer comme une partie importante d'un bon programme d'immigration, nous devons savoir cela, et sixièmement, ce que fait le ministre pour aider les personnes qui font partie de l'arrière. Ce sont là certains des faits que j'aimerais que le comité examine et qu'il aborde dans son rapport.

Je recommande donc que le projet de loi, assorti de ces questions et de ces réserves, soit lu pour la deuxième fois et qu'il soit renvoyé au comité.

Le sénateur Doody: Nous devrions peut-être le renvoyer au comité plénier, la semaine prochaine.

Le sénateur Frith: Nous pourrions. Le leader adjoint du gouvernement pourrait peut-être se pencher sur les questions que j'ai soulevées. Il est certain que ces renseignements pour-